

Conseil Municipal de PLONÉOUR-LANVERN

Séance du lundi 26 septembre 2022 à 19h 00

Liste des délibérations examinées en séance

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2022

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 27 juin 2022

0 Compte rendu de la délégation donnée au Maire

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibérations en dates des 4 juillet et 13 octobre 2020. Depuis la dernière communication en ce sens, des décisions ont été prises en matière de :

- Emprunt
- Ligne de trésorerie
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Contentieux
 - Recours contre le PLU
 - Autres dossiers
- Marchés publics
 - Avenants marché ARTCOM
 - Avenant marché ARTER
 - Marché SPARFEL et avenant
 - Assistance pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine du centre-ville – SAFI

1 Commission des finances et de l'administration générale

1-1 Budget communal 2022 – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°1 apportée au budget communal 2022 adopté par délibération n°1-5 du 11 avril 2022. La DM 1 est annexée à la présente liste des délibérations.

Pour la section de fonctionnement, la DM n°1 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 148 000 €. Il s'agit d'inscrire des crédits budgétaires nouveaux ou non connus avec précision lors de l'élaboration du BP.

Ainsi, en recettes de fonctionnement, les crédits nouveaux concernent :

- Des remboursements d'arrêt de travail par l'assureur de la Commune
- La perception du produit de redevance d'occupation du domaine public communal par un opérateur de réseaux
- L'inscription des montants de dotations de l'Etat après notification des attributions calculées pour la Commune
- Des recettes supplémentaires de location de salles (Halle Raphalen) suite à la reprise des activités après la crise sanitaire.

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions traduisent :

- L'augmentation des prix de l'énergie, des matériaux et des produits de consommation ou d'entretien, d'intervention des prestataires ...
- Le recours à du personnel non titulaire suite à mutation en attendant le recrutement de personnel statutaire

- Les intérêts associés au déblocage d'un prêt
- Une subvention au CCAS (Cf point 1-2 ci-après)

La section d'investissement traduit des virements de crédits de chapitre à chapitre ou d'article à article pour un jeu à somme nulle ; les réductions de crédits permettant d'abonder les lignes nouvelles ou insuffisamment dotées. On y retrouve :

- Le remboursement en capital de l'emprunt évoqué ci-dessus
- L'acquisition et le déploiement du « portail familles »
- Des modifications d'imputation entre la ligne « aménagement de terrains » et la ligne « installation de voirie »
- Les crédits nécessaires à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SAFI pour accompagner la collectivité jusqu'au choix de l'équipe à qui sera confiée la maîtrise d'œuvre des différents volets du projet de requalification urbaine du centre-ville
- La reprise des crédits restant inscrits sur un ancien programme qui n'est plus d'actualité.

1-2 Subvention au CCAS

En complément de la délibération n°1-5 en date du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire de 50 000 € au CCAS afin de contribuer à l'équilibre budgétaire de cet établissement public communal qui gère les services petite enfance, enfance, aide à domicile et portage de repas.

1-3 Restructuration et mise aux normes de la cuisine centrale : demande de subvention CD 29 (Pacte Finistère 2030 – Volet 2)

Dans le cadre du projet de restructuration et de mise aux normes de la cuisine centrale et des salles de restauration, en complément de la délibération n°1-6 du 11 avril 2022, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter le soutien du Conseil départemental du Finistère, au titre du volet 2 du « Pacte Finistère 2030 », pour concourir au financement de cette opération.

1-4 Taxe d'aménagement – Reversement CCHPB

La loi de finances pour 2022 prévoit dans son article 109 le partage de la Taxe d'aménagement entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Lors de sa réunion du 8 septembre 2022, le bureau communautaire a arrêté le principe et les modalités du partage de cette taxe dans le sens du reversement de la totalité du produit de la taxe sur les zones d'activités pour lesquelles la CCHPB a la compétence et supporte les frais d'aménagement (zones de Kerlavar et de Kerganet). En outre, le bureau communautaire a émis le vœu d'une harmonisation des taux de Taxe d'aménagement sur les zones d'activités à 1,5 %. Ce taux est actuellement de 1,2 % à Plonéour-Lanvern.

Le Conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du reversement de la totalité du produit de la taxe perçue sur le périmètre des zones d'activités économiques de Kerganet et de Kerlavar à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden ; ainsi que sur le principe de l'harmonisation des taux de cette taxe sur l'ensemble des zones de la CCHPB au taux de 1,5 %.

1-5 Mandat spécial

Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, le « mandat spécial » qualifie « toutes les missions accomplies avec l'autorisation du Conseil municipal dans l'intérêt des affaires communales, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une

obligation résultant d'une disposition législative ou réglementaire expresse ». Ces dispositions englobent les frais de déplacement et de séjour des élus lors de leur participation à des réunions des instances ou organismes au cours desquelles ils représentent leur collectivité. Les missions exercées dans le cadre d'un mandat spécial doivent revêtir un caractère exceptionnel et être temporaires.

Dans la perspective de leur participation au prochain Salon des maires et des collectivités locales à Paris du 22 au 24 novembre 2022 et afin de permettre la prise en charge de leurs frais par le budget communal, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder un mandat spécial à MM Cyril DROGUET, David LE TALLEC, Claude KERDRANVAT, Ronan LE STANG et Roland JAOUEN

1-6 Organigramme cible

Le Conseil municipal a pris acte de l'organigramme cible des services municipaux tel qu'il ressort du travail mené dans le cadre de l'audit fonctionnel et organisationnel des services et tel que ce document a été présenté aux collaborateurs lors de la réunion du mardi 5 juillet 2022

1-7 Constitution d'un COPIL Plan Climat

Le Conseil municipal a pris acte de la réflexion menée par la collectivité dans le cadre d'une démarche « plan climat » en faveur notamment de la sobriété énergétique. Dans ce cadre un Comité de pilotage est en cours de constitution ; Il est proposé d'y réserver 2 places pour les minorités municipales, à charge pour ces dernières de désigner leurs représentants au sein de ce COPIL.

2 Commission de l'aménagement et du cadre de vie

2-1 Location de terrains en réserve foncière

Comme chaque année, le Conseil municipal a décidé, à la majorité (5 oppositions : Mmes Flore BERGOUIGNIUX et Carole CARDUNER, MM Alexis LAPERT, Yann TROLEY et Julien QUILLIEC), de renouveler, pour une durée de 1 an à effet du 29 septembre 2022, dans les conditions fixées par la délibération n°2-6 du 13 décembre 2021, les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kériforn (2, 5ha), Cruguel (2, 05ha) et Pen ar Prat (1, 735ha).

2-2 Intégration dans le domaine public communal de la voirie et des équipements d'un lotissement à Stang ar Goulinet

L'aménageur du lotissement de Stang ar Goulinet demande que la voirie et les équipements de ce lotissement (réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales, électrique, téléphonique) fassent l'objet d'un transfert dans le domaine public communal. Les documents justifiant de la bonne exécution des travaux ont été produits par le maître d'œuvre de l'opération. Dès lors, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter ce transfert dans le domaine public communal.

2-3 Dénomination de voies

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer ainsi qu'il suit les voies du lotissement « Polimmo » de Kerallain :

- « rue Camille Claudel » la voie qui dessert la partie Ouest du lotissement
- « rue Rosa Bonheur » la voie qui dessert la partie Est du lotissement.

3 Commission de la vie scolaire et sociale

3-1 Allocation pour fournitures scolaires - Revoyure délibération du 27 juin 2022

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n°3-1 du 27 juin 2022 relative aux allocations scolaires et parascolaires pour l'année 2022 / 2023. Tout particulièrement le montant de l'allocation pour fournitures scolaires fixé à 45 € par enfant est désormais porté à 48 €. Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

4 Commission de la vie locale

4-1 Subventions et allocations aux associations et organismes divers

En complément des délibérations n°4-1 du 21 février, 4-1 du 11 avril et 4-1 du 27 juin 2022 relatives à l'attribution de subventions et allocations aux associations et organismes divers Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes :

- AAPPMA : 563 €
- AARDEUR : 15 € (cotisation d'adhésion)

4-2 Cession de livres à la médiathèque

Certains ouvrages de la médiathèque sont usagés et ne sont plus empruntés par les abonnés. La réglementation permet de les sortir des rayonnages et d'en faire don ou de les céder. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'accepter le principe du don à des associations ou des organismes publics ou privés
- D'accepter le principe de la vente aux particuliers
- De fixer ainsi qu'il suit le prix de vente des ouvrages :
 - Romans petit format et romans poche : 1 € l'unité
 - Romans grand format : 2 € l'unité
 - Documentaires poche : 1 € l'unité
 - Documentaires grand format : 2 € l'unité
 - BD : 1 € l'unité
 - Série de BD : 10 €
 - Albums enfants : 1 € l'unité
 - Revues : 0, 20 € l'unité
 - CD audio : 1 € l'unité

A Plonéour-Lanvern, le 27 septembre 2022

Madame le Maire,



Josiane KERLOCH



COMMUNE DE PLONÉOUR-LANVERN

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2022/01 - BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT

A - Recettes		BP 2022	D.M. N° 1	BP + DM
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	10 000,00 €	30 500,00 €	40 500,00 €
6459	Reboursements sur charges	- €	4 500,00 €	4 500,00 €
Sous-total chapitre 013 - Atténuation de charges		10 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	12 500,00 €	9 500,00 €	22 000,00 €
70848	Remboursement de frais de personnel	- €	8 500,00 €	8 500,00 €
70878	Remboursement de frais	5 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €
Sous-total chapitre 70 - Produits du domaine et des serv		390 000,00 €	21 000,00 €	411 000,00 €
7411	Dotation forfaitaire	580 000,00 €	9 000,00 €	589 000,00 €
74121	Dotation de Solidarité Rurale	724 000,00 €	64 500,00 €	788 500,00 €
74127	Dotation Nationale de Péréquation	160 000,00 €	4 500,00 €	164 500,00 €
7488	Autres attributions et participations	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
Sous-total chapitre 74 - Dotations, subventions et participa		1 582 000,00 €	82 000,00 €	1 664 000,00 €
752	Revenus des immeubles	70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €
Sous-total chapitre 75 - Autres produits de gestion coura		70 000,00 €	10 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			148 000,00 €	

B - Dépenses		BP 2022	D.M. N° 1	BP + DM
60612	Energie - Electricité	236 000,00 €	21 000,00 €	257 000,00 €
60621	Combustibles	12 000,00 €	5 000,00 €	17 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	23 000,00 €	5 000,00 €	28 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	18 000,00 €	9 000,00 €	27 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	18 000,00 €	8 000,00 €	26 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	13 000,00 €	2 000,00 €	15 000,00 €
611	Contrats de prestation de services	51 000,00 €	16 000,00 €	67 000,00 €
61521	Entretien de terrains	75 000,00 €	2 000,00 €	77 000,00 €
615232	Entretien et réparations des réseaux	8 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €
6156	Maintenance	53 000,00 €	7 000,00 €	60 000,00 €
6161	Assurances	40 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €
6226	Honoraires	20 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €
6227	Frais d'acte et de contentieux	1 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	27 500,00 €	11 000,00 €	38 500,00 €
637	Autres impôts	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Sous-total chapitre 011 - Charges à caractère général		1 420 000,00 €	117 000,00 €	1 537 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	41 500,00 €	37 000,00 €	78 500,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	937 000,00 €	3 000,00 €	940 000,00 €
64131	Rémunération principale non titulaires	177 000,00 €	9 000,00 €	186 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	223 000,00 €	-5 500,00 €	217 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	310 000,00 €	-4 000,00 €	306 000,00 €
6454	Cotisations Pôle Emploi	7 500,00 €	500,00 €	8 000,00 €
Sous-total chapitre 012 - Charges de personnel		2 020 000,00 €	40 000,00 €	2 060 000,00 €
6531	Indemnités	106 000,00 €	2 000,00 €	108 000,00 €

COMMUNE DE PLONÉOUR-LANVERN

6533	Cotisations retraite sur indemnités	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
65733	Subventions, participations - département	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €
657362	Subvention au CCAS	320 000,00 €	50 000,00 €	370 000,00 €
6574	Subventions aux organismes privés	120 000,00 €	9 000,00 €	129 000,00 €
Sous-total chapitre 65 - Subventions et participations		890 000,00 €	63 000,00 €	953 000,00 €
66111	Intérêts des emprunts	75 000,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €
Sous-total chapitre 66 - Charges financières		75 000,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	-77 000,00 €	23 000,00 €
Sous-total chapitre 022 - Dépenses imprévues		100 000,00 €	-77 000,00 €	23 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			148 000,00 €	

INVESTISSEMENT

B - Dépenses		BP 2022 + RAR	D.M. N° 1	BP + RAR + DM
Opérations non individualisées en programmes		3 321 777,58 €	19 500,00 €	3 341 277,58 €
1641	Remboursement du capital des emprunts	739 000,00 €	9 000,00 €	748 000,00 €
Sous-total chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		740 000,00 €	9 000,00 €	749 000,00 €
202	Frais d'étude et d'élaboration du PLU	7 578,00 €	2 000,00 €	9 578,00 €
2031	Frais d'étude	139 470,00 €	-19 500,00 €	119 970,00 €
2051	Logiciels	41 500,00 €	13 000,00 €	54 500,00 €
Sous-total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		188 548,00 €	-4 500,00 €	184 048,00 €
2128	Aménagement de terrains	805 206,00 €	-694 200,00 €	111 006,00 €
2135	Installations générales, agencements de bâtiments	61 828,46 €	18 000,00 €	79 828,46 €
2152	Installation de voirie	38 500,00 €	729 200,00 €	767 700,00 €
2183	Matériel informatique	90 957,14 €	-9 000,00 €	81 957,14 €
2188	Autres immobilisations	41 729,60 €	12 000,00 €	53 729,60 €
Sous-total chapitre 21 - Immobilisations corporelles		1 386 486,70 €	56 000,00 €	1 442 486,70 €
2313	Travaux de bâtiments	370 145,13 €	7 000,00 €	377 145,13 €
2315	Travaux de voirie	844 667,55 €	-48 000,00 €	796 667,55 €
Sous-total chapitre 23 - Travaux		1 266 042,88 €	-41 000,00 €	1 225 042,88 €
Opérations individualisées en programmes		42 663,49 €	-19 500,00 €	23 163,49 €
2031	Etudes - programme 20161	42 663,49 €	-19 500,00 €	23 163,49 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			0,00 €	